

Cas/Cas: Compléments



Prélèvements AEP sur le
forage de Vauluizard
BSS000WCNN



Mars 2026



Communauté de Communes du Pithiverais-Gâtinais

3B rue des Déportés
45 340 Beaune-la-Rolande

Interlocuteur :

Mme Derlmira DAUVILLIERS, Présidente

Mail : contact@pithiveraisgatinais.fr

Mme Charlotte DLUZNY, Service Eau et Assainissement

Mail : technicien.ea@pithiveraisgatinais.fr



ARCHYMED

5 rue de l'Industrie
45100 ORLEANS

Interlocuteur(s) :

M Mathias CHABERT

Fonction : Chargé de projets

Tél : 06 66 45 55 07

Mail : mathias.chabert@archymed.com

Mme Camille MENARD

Fonction : Cheffe de Projet

Tél : 06 37 63 24 89

Mail : camille.menard@archymed.com

REDACTION	DIFFUSION	
Rédigé par :	Document	AF221351_Réponses_Compléments
MCH	Nombre de pages	8
Vérifié par :	Diffusion le	26/03/2026
CME / MCH	Révision	0

Après une première lecture du dossier, et après avoir tenté de joindre la personne habilitée à fournir des renseignements indiquée dans le formulaire par téléphone à plusieurs reprises sans succès, je vous remercie de nous fournir des éléments complémentaires sur l'historique du forage, notamment :

- l'ancien forage et les travaux effectués,
- l'historique administratif du forage,
- les prélèvements déjà effectués et autorisés au cours de l'existence de ce forage.

Le dossier déposé consiste en une régularisation de la situation administrative du forage de Vauluizard. En effet, ce dernier ne dispose pas à ce jour de périmètres de protection de captage définis par arrêté préfectoral.

Demande initiée par la commune-nouvelle du Malesherbois, un rapport relatif à la mise en place de la DUP et proposition de périmètres de protection de 2017 réalisé par Madame Journée, hydrogéologue agréé, a demandé la réalisation de travaux au sein des Périmètres de Protection Immédiat et rapproché.

- Le comblement de l'ancien forage désaffecté identifié comme vulnérable sur la parcelle limitrophe au PPI (voir Figure 1).
- Des travaux de sécurisation du PPI supplémentaires :
 - clôture ;
 - aménagement des abords ;
 - sécurisation du regards.

Cependant, en raison du délai écoulé, cet avis a été jugé ancien pour le passage en enquête publique, ainsi l'ARS a souhaité mettre à jour cet avis hydrogéologique et en 2022, un autre hydrogéologue agréé a été désigné, avant de démissionner au cours de son mandat.

M. Slimani a remplacé ce dernier et, à l'aide des études complémentaires réalisées par Impulse en octobre 2022, a confirmé l'avis de Madame Journée en 2025.

Les travaux effectués correspondent aux prescriptions du rapport (7.a) de l'hydrogéologue agréé de 2017.

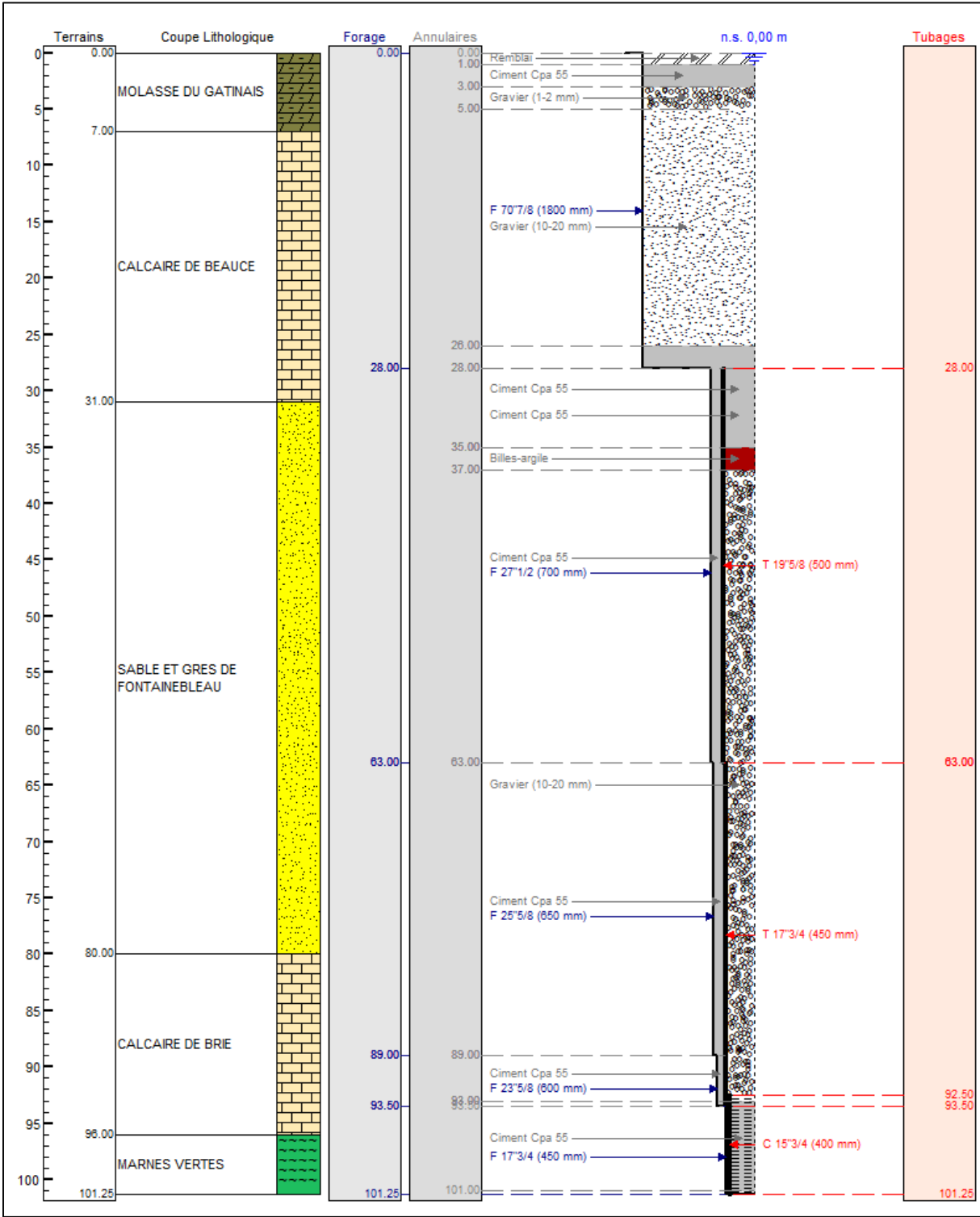


Figure 1 - Coupe de comblement du forage 02937X2004 de la parcelle ZL95

L'évolution de la population sur la commune du Malesherbois est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Données INSEE

Année	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Population	4148	5109	6259	7361	7675	7924	8114	8073
Densité moyenne (hab/km2)	48,8	60,1	73,6	86,6	90,3	93,2	95,4	94,9

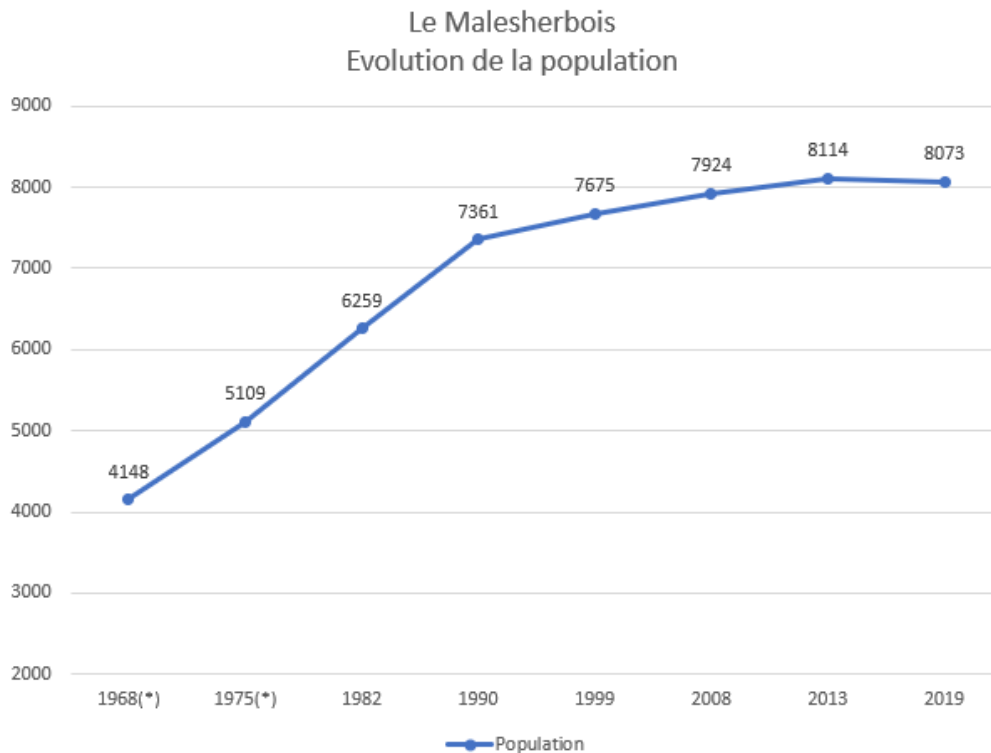


Figure 2 : Évolution de la population de la commune du Malesherbois (Source: INSEE- Août 2022)

L'étude de cette évolution montre qu'elle croît de façon linéaire entre 1968 et 2013. Entre 2013 et 2018, la population a baissé de 8114 à 8073 habitants.

Entre 1990 et 2019, le taux d'évolution moyen annuel de la population est de 25%.

Le schéma directeur en cours de finalisation a déterminé les besoins actuels et futurs à l'échelle de la commune du Malesherbois.

Le Tableau 2 les présente :

Tableau 2 : Besoins en eau actuels et futurs (source : SDAEP 2022)

Service AEP	Besoins actuels		Projection dans 10 ans			Projection dans 20 ans			Projection dans 30 ans		
	Besoin moyen	Besoin de pointe	Hypothèse Haute			Hypothèse Haute			Hypothèse Haute		
			Besoin moyen	Besoin de pointe	Evolution population	Besoin moyen	Besoin de pointe	Evolution population	Besoin moyen	Besoin de pointe	Evolution population
COUDRAY	69 m3/j	113 m3/j	68 m3/j	111 m3/j	+7 hab	69 m3/j	112 m3/j	+13 hab	70 m3/j	114 m3/j	+20 hab
LABROSSE	24 m3/j	40 m3/j	23 m3/j	38 m3/j	+1 hab	23 m3/j	39 m3/j	+1 hab	23 m3/j	39 m3/j	+2 hab
MAINVILLIERS	38 m3/j	61 m3/j	41 m3/j	65 m3/j	+13 hab	42 m3/j	68 m3/j	+25 hab	44 m3/j	71 m3/j	+37 hab
MALESHERBES	1 203 m3/j	1 511 m3/j	1 353 m3/j	1 700 m3/j	+606 hab	1 468 m3/j	1 844 m3/j	+1 209 hab	1 593 m3/j	2 001 m3/j	+1 865 hab
MANCHECOURT	185 m3/j	393 m3/j	181 m3/j	385 m3/j	+30 hab	186 m3/j	395 m3/j	+58 hab	191 m3/j	406 m3/j	+88 hab
NANGEVILLE	24 m3/j	39 m3/j	37 m3/j	60 m3/j	+4 hab	38 m3/j	61 m3/j	+8 hab	39 m3/j	62 m3/j	+12 hab
ORVEAU-BELLESAUVE	69 m3/j	100 m3/j	69 m3/j	100 m3/j	+19 hab	71 m3/j	103 m3/j	+37 hab	74 m3/j	107 m3/j	+55 hab
TOTAL MALESHERBOIS	1 612 m3/j	2 257 m3/j	1 772 m3/j	2 459 m3/j	+680 hab	1 897 m3/j	2 622 m3/j	+1 351 hab	2 034 m3/j	2 800 m3/j	+2 079 hab

Le **Tableau 3** ci-après synthétise, pour chaque ressource, les débits journaliers de pompage autorisés (si existants), ayant servi à l'élaboration des périmètres de protection ou les débits d'exploitation des pompes de forage mesurés durant la campagne de mesures.

Tableau 3 : Récapitulatif des capacités maximales des ressources
(source : SDAEP 2022)

Commune	Alimentation en eau potable	Débit réglementaire (m3/j)	Demande de pointe ayant servi à l'élaboration des PPC (m3/j)	Débit d'exploitation mesuré (m3/h)	Débit journalier maximal préconisé en 2011 (étude IdéesEaux - 7h de pompage) ou 20h de fonctionnement pour Cognepuits (m3/j)
COUDRAY	Forage Coudray	Absence de réglementation	Absence de réglementation	34	238
LABROSSE	Forage de Labrosse	Absence de réglementation	Absence de réglementation	11	77
MAINVILLIERS	Forage de Mainvilliers	Absence de réglementation	Absence de réglementation	24	168
MALESHERBES	Forage de Ponteau	Absence de réglementation	1500		
	Forage de Vauluizard	Absence de réglementation	1500		
MANCHECOURT	Forage Cognepuits (à Ramoulu)	Absence de réglementation	Absence de réglementation	23	460
NANGEVILLE	Forage de Nangeville	Absence de réglementation	Absence de réglementation	12	84
ORVEAU-BELLESAUVE	Forage d'Orveau	Absence de réglementation	Absence de réglementation	20	140

Le **Tableau 4** montre la capacité de production des différentes ressources en fonction des besoins moyens/ de pointe actuels et futurs.

Tableau 4 : Bilan quantitatif des ressources (source : SDAEP 2022)

Commune	Alimentation en eau potable	Capacité par rapport aux besoins futurs							
		Capacité par rapport aux besoins actuels		Projection dans 10 ans		Projection dans 20 ans		Projection dans 30 ans	
				Hypothèse haute		Hypothèse haute		Hypothèse haute	
		Moyen	Pointe	Moyen	Pointe	Moyen	Pointe	Moyen	Pointe
COUDRAY	Forage Coudray	29.0%	47.5%	28.6%	46.6%	29.0%	47.1%	29.4%	47.9%
LABROSSE	Forage de Labrosse	31.2%	51.9%	29.9%	49.4%	29.9%	50.6%	29.9%	50.6%
MAINVILLIERS	Forage de Mainvilliers	22.6%	36.3%	24.4%	38.7%	25.0%	40.5%	26.2%	42.3%
MALESHERBES	Forage de Ponteau	40.1%	50.4%	45.1%	56.7%	48.9%	61.5%	53.1%	66.7%
	Forage de Vauluizard								
MANCHECOURT	Forage Cognepuits (à Ramoulu)	40.2%	85.4%	39.3%	83.7%	40.4%	85.9%	41.5%	88.3%
NANGEVILLE	Forage de Nangeville	28.6%	46.4%	44.0%	71.4%	45.2%	72.6%	46.4%	73.8%
ORVEAU-BELLESAUVE	Forage d'Orveau	49.3%	71.4%	49.3%	71.4%	50.7%	73.6%	52.9%	76.4%
TOTAL MALESHERBOIS	Ensemble des forages	38.7%	54.2%	42.5%	59.0%	45.5%	62.9%	48.8%	67.2%

En l'état, l'ensemble des ressources du Malesherbois permet de répondre aux besoins moyens/de pointe en situations actuelle et future.

A horizon 30 ans, le SDAEP précise que :

- L'abandon des forages de Mainvilliers, Nangeville et Orveau-Bellesauve implique la recherche d'une nouvelle ressource permettant d'alimenter ces trois communes à hauteur de 157 m³/j en moyenne et 240 m³/j en pointe ;
- L'abandon du forage de Labrosse implique la recherche d'une nouvelle ressource permettant d'alimenter cette commune à hauteur de 23 m³/j en moyenne et 39 m³/j en pointe ;
- Le forage Cognepuits n'appartenant pas au Malesherbois, mais au SIAEP Manchecourt-Ramoulu, la création d'un nouveau forage à Cognepuits ne sera pas chiffrée dans le programme de travaux, car les coûts associés à sa création ne seront pas à la charge du Malesherbois. Il faudra cependant trouver une solution pour alimenter Manchecourt en attendant qu'une décision soit prise par le SIAEP Manchecourt-Ramoulu concernant la création d'un nouveau forage ;
- L'abandon du forage Ponteau à Malesherbes implique la recherche d'une nouvelle ressource permettant d'alimenter cette commune à hauteur de 1 593 m³/j en moyenne et 2 001 m³/j en pointe. La conservation du forage Vauluizard, de capacité maximale de production de 1 500 m³/j, comme unique ressource pour alimenter Malesherbes n'est pas suffisante pour pallier les besoins.

Les prélèvements passés sont les suivants (source RPQS) :

- 2016 – 251 081 m³/an
- 2017 – 120 082 m³/an
- 2018 – 124 640 m³/an
- 2019 – 99 789 m³/an
- 2020 – 61 094 m³/an
- 2021 – 126 710 m³/an
- 2022 – 64 015 m³/an
- 2023 – 122 376 m³/an